

Présentation dans les UMRs des modalités d'enseignement

Contacts dans les UMRs:

ISE-M : Mélanie Debiais-Thibaud melanie.debiais-thibaud@umontpellier.fr

CEFE : Mathilde Dufay mathilde.dufay@umontpellier.fr

MARBEC : Delphine Bonnet & Emilie Farcy [delphine.bonnet](mailto:delphine.bonnet@umontpellier.fr) et emilie.farcy@umontpellier.fr

AMAP : Guillaume Papuga guillaume.papuga@umontpellier.fr

CBGP : Mathilde Dufay mathilde.dufay@umontpellier.fr

MIVEGEC : Sylvie Hurtrez sylvie.hurtrez@umontpellier.fr

Pour le département d'enseignement BE : Biologie des organismes, Ecologie, Evolution

Les différents modalités d'enseignement

- Pour la plupart des doctorants : possibilité de candidater à une MCE = mission complémentaire d'enseignement (hors financement CIFFRE)
- Sinon: possibilité de réaliser des vacations d'enseignement (autres financements, post doc etc.)

MCE:

- Un **contrat** de 32h ou 64h qui s'ajoute a votre contrat doctoral
- Complément de salaire mensualisé

Vacataires:

- Nombre d'heures réalisées payées en fin d'année/semestre
- Inscription sur la plateforme OREC nécessaire pour être enregistré comme enseignant par la fac, puis pour être rémunéré
- Pas d'équivalence TD/TP! (une heure de TP est rémunérée 2/3 d'une heure TD)
- On fait appel aux vacataires :
 - Pour des enseignements de spécialisation (intervenants ext, chercheurs)
 - Quand il nous reste des heures à pourvoir (mais pas prioritaire / MCE...)

Objectifs de cette rencontre

1. Pourquoi enseigner quand on est doc ou postdoc ?
2. Quelques retours de la part des anciens MCE
3. Enseigner dans le dép BE, avec quels avantages et quelles contraintes ?
4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

1. Pourquoi enseigner quand on est doc ou postdoc ?

- Parce qu'on aime **transmettre** à un public
- Parce qu'on ne sait pas encore si **on aime enseigner** et il est temps de le savoir
- Parce qu'on veut pouvoir **candidater aux postes d'enseignant-chercheur**
 - Qualification aux postes de Maître de conférences = une expérience d'enseignement est souvent requise pour avoir le droit de postuler à des postes de Maître de Conférences
<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>
(les sections qui vous concernent en général : section 67 et 68)
 - Concours aux postes de MCU : classement des dossiers sur l'aspect enseignement; l'oral inclut souvent une mise en situation en enseignement, ou une proposition pédagogique, ou autre...
- Parce qu'on veut **arrondir les fins de mois** : 42.86 € brut 1h eqTD ; soit 33 € net

1. Pourquoi enseigner quand on est doc ou postdoc ?

Notez bien néanmoins:

- L'enseignement ne se réduit pas au temps passé devant les étudiants.. (pour les enseignants chercheurs : 1h devant les étudiants ~4 heures de travail en théorie)
- Pour les enseignants chercheurs titulaires, enseigner c'est :
 - Organiser les maquettes d'enseignements, les inscriptions, les emplois du temps, l'équipe péda ...
 - Mettre en place / produire le matériel pédagogique (polys, matériel vivant etc)
 - Préparer les enseignements, les supports, le contenu, les explications, le déroulé des séances
 - Faire les cours / TD / TP devant les étudiants
 - Répondre aux interrogations des étudiants
 - Corriger les rapports / copies (contrôle continu et/ou contrôle terminal)
- **Pour les enseignants non titulaires :**
 - La logistique est gérée par les titulaires
 - Les supports, le matériel et le contenu sont prêts
 - Le temps de préparation des séances est donc réduit mais non nul!
 - On peut vous demander de participer à des corrections / oraux d'une partie des travaux au sein des UEs où vous intervenez + surveillance des examens en fin de semestre.

2. Quelques retours des anciens MCEs :

Retours sur les résultats du sondage <https://framaforms.org/bilan-enseignement-chez-docs-et-postdocs-du-labo-1684234081>

Pour les 14 premiers participants :

- part ayant déjà fait de l'enseignement : 10/14
 - raisons pour lesquelles n'a pas fait d'enseignement : la moitié (n=2) car « pas eu l'occasion »
 - raisons pour lesquelles a fait de l'enseignement : intérêt professionnel ; salaire ; autre ?
- 9/10 « pour savoir si vous étiez fait.e pour l'enseignement »

Quelques retours positifs

« C'est une bonne formation pour rendre accessible un contenu scientifique qui touche un domaine plus large que celui de notre recherche, ça permet un entraînement des capacités d'orateur et aussi l'intérêt de motiver une nouvelle génération sur des thématiques qui nous sont chères. »

« se sentir utile en aidant des étudiants, se pousser à apprendre des nouvelles choses pour mieux les enseigner »

Hyper gratifiant

mais

Quelques retours négatifs

« Pas à l'abri d'un manque de respect des étudiants, incapacité à venir en aide à quelques étudiants à cause de contraintes administratives ou pour des questions d'équité, problèmes d'accès aux salles/informatique...»

« Le temps investit dans la préparation des cours par rapport au nombre d'heures données »

C'est du boulot!

3. Enseigner dans le dép BE, avec quels avantages et quelles contraintes ?

La position du département, les avantages pour vous :

- Nous assurons un **suivi** des MCE (informations auprès des MCE, aide pour la mise en place du service d'enseignement, suivi de ce service)
 - campagne d'information
 - Aide pour la mise en place de votre service d'enseignement
 - + si cela vous intéresse : un système de **tutorat** par un.e EC de département (qqn a qui poser des questions, qui peut vous faire une lettre de recommandation, vous aider a monter vos dossiers pour la suite)
- Nous souhaitons vous **former à l'enseignement**
 - Réunions d'informations
 - Séances de préparation et informations par les responsables d'UE
 - Vos enseignements sont reconnus par l'ED comme des heures de formation doctorale. (ED GAIA: à partir de 9h d'enseignement → nb d'heures effectuées /2, pour un max = 45h)
 - Un module de formation à l'enseignement reconnu par l'ED devrait être mise en place par le département

3. Enseigner dans le dép BE, avec quels avantages et quelles contraintes ?

La position du département, les avantages pour vous :

- Des modifications pour la rentrée 2023: prise en compte des disparités de conditions d'enseignements entre les UEs (en termes de difficulté conceptuelle, charge de correction de travaux étudiants / copies) :
 - Diffusion de l'information pour chaque UE sur les besoins en surveillance / correction de copies / rapport en amont de votre choix de service
 - Modifications de l'organisation d'un certain nombre d'UEs pour la rentrée 2023 :
 - Diminution du nombre de rapports à corriger pour le contrôle continu dans certaines UEs
 - Simplification de certaines UEs sur la base des retours des ex-MCE

3. Enseigner dans le dép BE, avec quels avantages et quelles contraintes ?

Votre implication dans les UE:

- Les enseignements où nous avons besoin de vous se présenteront sous forme de **blocs**
 - Au sein de chaque UE : un bloc = un package d'enseignement à prendre au complet (réparti sur une période de 1 à 3 mois selon les UEs)
 - Cela entraîne une présence régulière (souvent toutes les semaines) sur une période longue (souvent quasiment tout le semestre) → **assurez vous auprès de votre encadrant que c'est compatible avec votre planning de thèse**
 - En cas d'absence ponctuelle, on s'arrange..
- La plupart des UEs ont besoin que leurs enseignants participent aux corrections de rapports / TP etc. et/ou aux surveillances d'examen. Pensez à demander l'info dès que vous contactez les responsables d'UE pour connaître les conditions

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

Si vous n'êtes **pas doctorant.e** ou que vous souhaitez enseigner sous formes de vacations uniquement: procédure OREC qui demande plusieurs étapes

En ligne; il faut se créer un compte dès que vous avez acceptez de faire des vacations:

<https://www.umontpellier.fr/universite/travailler-a-lum/personnels-enseignants-contractuels>

Et suivre la procédure étape par étape

Ne pas attendre d'avoir réalisé ses vacations; il faut anticiper et créer son compte dès le début de l'année universitaire.

Attention, nous répartirons d'abord les heures sur les candidats MCE, qui seront prioritaires

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

Si vous êtes **doctorant.e** : les écoles doctorales vont lancer **pendant l'été** un appel à candidatures pour les MCE (calendrier diffusé très bientôt)

En attendant, le département a besoin de recenser les doctorants/futurs doctorants intéressés :

- Nous pourrons vous diffuser l'information sur la procédure de candidature
- Nous utiliserons les informations que vous aurez renseignées pour procéder à la sélection des dossiers

4. Quelle est la procédure 2023 si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

1. **Les besoins en enseignants** pour le département BE sont visibles ici :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mWJfF0012HSkkE7eaWdvuX8YZcCWqZsI7V_uYvJdCJc/edit#gid=0

→ Un descriptif des UE + les personnes à contacter (responsables d'UE)

2. **Si vous êtes partant.e**, pour rentrer dans la boucle : remplissez le fichier partagé :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1xHsa2qE_0jLbO2oA0GuGnskis_zmTRbXD2o8V5gqyOo/edit?usp=sharing avec les infos suivantes:

- l'adresse email que vous utilisez **vraiment**
- Un numéro de téléphone (il est désormais prouvé que ça peut être utile)
- Votre laboratoire, vos/votre encadrants
- Votre statut (doc, postdoc, etc...)
- Le nombre d'heures que vous souhaitez enseigner (32 vs 64)
- Les disciplines dans lesquelles vous pourriez enseigner
- Une fois les accords passés avec les responsables d'UE : vos UE et le nombre de blocs TD/TP que vous y ferez (pour certains vous avez déjà des accords, pour les autres, vous remplirez une fois que ca sera fait)
→ nous avons besoin de cette information pour le suivi de vos services

Nous utiliserons ces infos pour sélectionner les candidatures et affecter un contrat de 32 ou 64h. Ce fichier est donc important

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

Les besoins en enseignement du département :

- Des UE d'écologie / d'évolution de la L1 au M1
- Des grosses UE avec beaucoup de besoins en L1/L2 :
 - UE de biologie des organismes : TD et/ou TP sur les bases en biologie végétale, biologie animale (anatomie, morphologie, cycles de reproduction)
 - UE de statistiques : UE de base (description des données, moyenne, variance, représentation graphique, réflexion sur les stratégies d'échantillonnage, utilisation des fonctions basiques de R); UEs un peu plus avancées (tests d'hypothèses, utilisation de R)
 - UE de génétique mendélienne

→ Nous avons besoin que vous choisissiez au moins un de ces trois domaines pour que les responsables d'UE puissent facilement vous contacter (cf fichier partagé)

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

Les besoins en enseignants

Un exemple tiré du fichier partagé :

Code UE	mention/ parcours	semestre	NOM UE	Nom prénom responsable	modalité ; rajouter une ligne pour une autre modalité de la même UE	nb total de gpe	h/gpe	h tot	description d'un "bloc", en heure (le nbre minimum d'heures que doit assurer chaque participant non permanent ; typiquement un groupe ou un demi-groupe)
HAV108B	L1	impair	Des organismes aux écosystèmes	Vincent Girard & Arnaud Grégoire	TD	13	9	117	9h = 3 TD de 3h ; Si vous prenez un groupe de TD, vous devez aussi assurer les TPs du même groupe.
HAV108B	L1	impair	Des organismes aux écosystèmes	Vincent Girard & Arnaud Grégoire	TP	26	4,5	117	9h = 3 TP de 1,5h avec 2 groupes de TPs à assurer ; les groupes de TPs sont ceux issus du groupe de TD suivi

Commentaires des resp UE :

Nécessité de traiter les 3 thématiques de l'UE, à savoir écologie fonctionnelle, écologie évolutive et paléoécologie

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

La mise en place de vos services:

- Pour les enseignements du premier semestre, les responsables d'UE commencent à contacter du monde souvent avant que les candidatures aient été sélectionnées
- Notez bien qu'il s'agit d'accord non officiels tant que la candidature n'est pas officiellement retenue (fin aout...)
- Si vous êtes en discussion avec des resp d'UE **visez dans un premier temps 32h**. Si vous souhaitez et obtenez 64h, il est facile de monter le complément du service à la fin de l'été.

4. Quelle est la procédure si on souhaite enseigner dans le dép BE ?

La sélection des candidatures MCE :

- Objectif = donner la possibilité au maximum de doc de faire un contrat d'enseignement
- On renouvelle généralement les « anciens » MCE si tout s'est bien passé
- On donne en général plutôt 32h au « nouveaux » pour répartir au mieux les heures sur tout le monde. S'il reste des heures on attribue 64h a ceux qui le demandent
- On retient les candidatures des doc qui ont renseigné le tableau (=sur lesquels on a des infos)

- Si il y a plus de bras que de besoins, on se basera sur
 - Votre année de thèse
 - Votre profil / compétences dans les disciplines à enseigner